

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Restructuration de l'Hôtel de la Communauté - Consultation pour désignation d'une maîtrise d'œuvre sur le projet - Appel d'offres restreint - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été conçu dans les années 70, et inauguré en 1978.

Bien que cette construction ait fait l'objet d'une maintenance permettant d'assurer son fonctionnement, de nombreux équipements techniques arrivent en fin de vie, le niveau de confort n'est pas satisfaisant, les installations de sécurité sont défaillantes, et compte tenu de l'évolution des méthodes et des outils de travail, ce bâtiment ne correspond plus à l'attente du personnel de la Communauté Urbaine.

Aussi, il est prévu d'étudier la mise en œuvre d'une restructuration prenant en compte la mise aux normes du bâtiment, le remplacement des équipements techniques, une réorganisation des locaux et des services, ainsi que des exigences de haute qualité environnementale.

Un programmiste a été nommé dans le cadre de la délibération n°2003/0315 pour réaliser la phase n°1 de ce projet, au sens de la GSP. A ce jour, cette phase s'achève et pour continuer le projet, il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre extérieure.

La mission de maîtrise d'œuvre portant sur un projet de réhabilitation, la procédure de concours n'a pas été retenue, conformément aux dispositions de l'article 74.II.a, mais le choix s'est porté sur une procédure d'appel d'offres restreint.

Cinq candidats au minimum ou sept au maximum seront admis à remettre une offre à l'issue de la phase de sélection.

Cette maîtrise d'œuvre aura pour mission :

1 – Missions de maîtrise d'œuvre de base loi MOP :

- Etudes d'avant-projet (APS et APD)
- Etudes de projet (PRO)
- AMO pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution (EXE)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

2 – Missions complémentaires :

- Etude de diagnostic
- Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de la consultation
- Traitement de la signalétique
- Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance
- Approche environnementale de la restructuration du bâtiment (HQE).

La planification du projet se présente ainsi:

- Fin 2004/1^{er} semestre 2005 : études de maîtrise d'œuvre (conception et études détaillées)
- 2^{ième} semestre 2005 : consultation des entreprises (phase 4, préparation d'exécution)
- 2006 à 2010 : travaux (phase 5 : exécution).

En application de l'article 25 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera constituée comme un jury et sera composée de la manière suivante :

I – Membres à voix délibératives :

- Le Président
- Les membres de la CAO
- 4 personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'appel d'offres et désignées par Monsieur le Président la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- 5 personnalités ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats et désignées par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

II – Membres à voix consultatives :

- Deux personnalités désignées conformément à l'alinéa 8 de l'article 25 du Code des Marchés Publics

- M. le directeur de la D.D.C.C.R.F. ou son représentant
 - M. le Receveur des Finances de la C.U.B. ou son représentant
- invités par le Président du jury.

Le projet de restructuration de l'Hôtel est évalué à 25 920 000 € H.T La maîtrise d'œuvre extérieure est 3 369 600 € H.T, avec une marge de tolérance maximale de 5 %.

Le financement de cette opération s'effectuera sur les crédits prévus au budget principal :

- chapitre 23 – compte 2313 – fonction 0200 – CRB AA20 – programme GB00.

Compte tenu du montant global mis en concurrence, l'appel d'offres donnera lieu à publicité au niveau européen.

En application des dispositions des articles L2121-12 et L2121-13 du Code des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des conseillers communautaires au service des Marchés Publics (Hôtel de la Communauté – 13^{ème} étage).

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider de réaliser le projet de restructuration de l'Hôtel et de mettre en œuvre la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- approuver la composition de la C.A.O. composée comme un jury
- autoriser Monsieur le Président :
- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres restreint, en application notamment des articles 60 à 64, et de l'article 74 du code des Marchés Publics,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

M. ODETTE EYSSAUTIER

